

Aide au financement de l'équipement (formation, achat licence)

La CA3B souhaite participer à la réduction du coût que représente **l'acquisition d'un système d'information pour une équipe de soins primaires** (regroupement d'au moins un médecin généraliste et un paramédical qui souhaitent se mobiliser autour d'une thématique commune bénéficiant à leurs patients) désireuse de se doter d'un système d'information partagé.

Pour cela, elle propose une aide pour assumer une partie du coût d'acquisition.

Modalités de l'aide proposée :

- ✓ Financement de 50 % du coût total de l'équipement d'un logiciel partagé dans la limite de 1 500€ par professionnel

Conditions pour bénéficier de l'aide :

- ✓ Signature par chaque professionnel d'un engagement à exercer sur le territoire pour une durée au moins égale à 3 ans
- ✓ Présentation du devis et paiement forfaitaire sur présentation de la facture acquittée
- ✓ Choix pour une solution logicielle et un système d'information labellisé ASIP santé (**cf. liste en annexe**)
- ✓ Aide non cumulable avec l'aide à l'installation